

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Georges BAVAUD

Les rapports entre l'Eglise universelle
et l'Eglise particulière.

Un document de la Congrégation de la foi

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1992, tome 88, p. 157-165

© Abbaye de Saint-Maurice 2014

Les rapports entre l'Eglise universelle et l'Eglise particulière

Un document de la Congrégation de la foi

La Congrégation de la foi a envoyé aux Evêques une lettre sur *certain aspects de l'Eglise comprise comme communion* (28 mai 1992).¹ Notre intention n'est pas de commenter l'ensemble du document mais de centrer notre attention sur un aspect qui nous semble neuf, celui des rapports entre l'Eglise universelle et les Eglises particulières (les diocèses).

L'ecclésiologie eucharistique

La Congrégation de la foi déclare : "La redécouverte d'une *ecclésiologie eucharistique* d'une valeur indéniable s'est cependant parfois exprimée en accentuant unilatéralement le principe de l'Eglise locale" (n. 11).

De fait, cette conception a été développée par des théologiens orthodoxes. Le décret sur l'œcuménisme y fait allusion : "Par la célébration de l'Eucharistie du Seigneur, dans ces Eglises particulières, l'Eglise de Dieu s'édifie et grandit, la communion entre elles se manifestant par la concélébration" (n. 15).

Nos frères d'Orient exposent souvent cette ecclésiologie dans un climat qui souligne l'autonomie de l'Eglise locale, contexte qui permet de rejeter la primauté de l'Evêque de Rome telle que l'explique le 1er Concile du Vatican.

Ainsi, selon N. Afanassief, l'Eglise locale est bénéficiaire de la plénitude de vie lorsqu'elle célèbre l'eucharistie. Le texte de 1 Co 10,16-17 joue un grand rôle dans cette théologie : "Le pain que nous rompons n'est-il pas communion au Corps du Christ ? Puisqu'il n'y a qu'un seul pain, nous ne sommes qu'un seul corps, tout en étant plusieurs, car tous, nous avons part à ce pain unique."

¹ L'Osservatore romano, édition française, n° 24, 16 juin 1992.

L'auteur commente : "Chaque église locale est l'Eglise de Dieu en Christ car le Christ demeure en son corps dans l'assemblée eucharistique, et c'est grâce à la communion au corps du Christ que les fidèles deviennent membres de son corps. L'indivisibilité du corps du Christ conditionne la plénitude de l'Eglise qui demeure dans chaque église locale."²

Aux yeux d'Afanassief, le respect de la seigneurie du Christ postule l'indépendance de l'Eglise locale et son autonomie est le fruit de la plénitude de vie reçue du Christ :

"Elle est indépendante, car tout pouvoir sur elle, quel qu'il soit, aurait été un pouvoir sur le Christ et sur son corps. Elle est autonome, car l'Eglise de Dieu en Christ possède la plénitude de l'existence, en dehors de laquelle rien n'existe, parce qu'en dehors du Christ rien ne peut exister."³

L'auteur contemple les Eglises locales à la lumière du dogme trinitaire. Le Père, le Fils et l'Esprit sont unis pour n'être qu'un seul Dieu. De même, dans la foi, nous ne devons pas additionner les communautés ecclésiales :

"Dans la réalité empirique, il existe une multitude d'églises locales, comme aux temps apostoliques. Est-ce à dire qu'il n'existe par *une* Eglise, mais seulement *une multitude* d'Eglises de Dieu en Christ ? L'impossibilité d'une pareille conclusion est absolument claire : il ne peut y avoir de pluralité d'Eglises de Dieu en Christ, car le Christ est unique (...) Dans notre conscience empirique nous sommes habitués à ce que 'un plus un font deux', mais en matière d'ecclésiologie, nous aurions beau additionner les églises locales, nous aurions toujours un total qui ne serait pas plus grand que chaque terme de l'addition. En effet, en ecclésiologie, 'un plus un fait toujours *un*'. Chaque église locale manifeste toute la plénitude de l'Eglise de Dieu, car elle est l'Eglise de Dieu et non pas seulement une partie de cette dernière. Il peut y avoir une pluralité de manifestations de l'Eglise de Dieu, mais elle-même reste toujours une et unique, car elle est toujours égale à elle-même."⁴

² N. Afanassief, N. Koulomzine, J. Meyendorff, A. Schmemmann, *La primauté de Pierre dans l'Eglise orthodoxe*, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 1960, p. 27.

³ Ibidem, p. 28.

⁴ Ibidem, p. 28.

L'auteur oppose l'ecclésiologie eucharistique à celle de l'Eglise universelle.⁵ On devrait choisir entre les deux. Ceux qui suivent la seconde seraient logiques avec eux-mêmes en défendant la doctrine du 1er Concile du Vatican sur la primauté du Pape. Or le IIe Concile du Vatican refuse de choisir entre ces deux ecclésiologies. Au contraire, il contemple la présence de l'Eglise universelle dans l'Eglise particulière :

Lisons d'abord cette déclaration tirée de la Constitution *Lumen gentium*, n. 23 :

"Les évêques sont chacun pour sa part, le principe et le fondement de l'unité de leurs Eglises particulières : celles-ci sont formées à l'image de l'Eglise universelle ; c'est en elles et à partir d'elles qu'existe l'Eglise catholique une et unique. C'est pourquoi chaque évêque représente son Eglise et, tous ensemble, avec le pape, représentent l'Eglise universelle dans le lien de la paix, de l'amour et de l'unité."

Dans le décret *Christus Dominus*, sur la charge pastorale des évêques, nous découvrons cette définition du diocèse :

"Un diocèse est une portion du peuple de Dieu, (dans un texte antérieur, on avait écrit "partie" au lieu de "portion"), confiée à un évêque pour qu'avec l'aide de son presbyterium, il en soit le pasteur : ainsi le diocèse, lié à son pasteur et par lui rassemblé dans le Saint-Esprit grâce à l'Evangile et à l'Eucharistie, constitue une église particulière en laquelle est vraiment présente et agissante l'Eglise du Christ, une, sainte, catholique et apostolique."

La Lettre de la Congrégation de la foi, parlant des rapports entre

"Toute communauté locale, rassemblée autour de son évêque, est vraiment et pleinement Eglise. La conscience de cette certitude est devenue si forte depuis le Concile Vatican II que nous pouvons dire aujourd'hui, dans une formule lourde de conséquences, que c'est dans les Eglises particulières et par les Eglises particulières, c'est-à-dire dans et par les diocèses que subsiste la seule et unique Eglise catholique (cf. CIC 368). Ce qui signifie que où une communauté est réunie avec son évêque, dans la foi et la fidélité au Seigneur ressuscité, là l'Eglise est vraiment réalisée. Mais la réalité du Corps mystique du Christ ne s'épuise pas en elle. L'Eglise particulière ne peut donc rester seule, ne peut vivre la fraternité au seul niveau local, elle doit encore réaliser la communion avec les autres Eglises".

Jean-Paul II, à Lugano, le 12 juin 1984.

⁵ Ibidem, p. 25-26.

l'Eglise particulière et l'Eglise universelle, insiste beaucoup sur leur "intérieurité mutuelle" (n. 9). Elle complète donc l'enseignement du n. 23 de *Lumen gentium* : "La formule de Vatican II : ' l'Eglise dans et à partir des Eglises' (*Ecclesia in et ex Ecclesiis*) est inséparable de cette autre formule: Les Eglises dans et à partir de l'Eglise (*Ecclesiae in et ex Ecclesia*). (N. 9).

Longtemps la théologie catholique a mis l'accent sur l'Eglise universelle dont les diocèses n'en seraient que de simples parties.

Au IIe Concile du Vatican, sous l'influence de l'ecclésiologie eucharistique, on valorise, à juste titre les Eglises locales en disant qu' "en elles et à partir d'elles existe l'Eglise universelle."

Mais, selon la Congrégation de la foi, des catholiques en viennent à méconnaître la réalité propre de l'Eglise universelle. "On en vient à affirmer que toute Eglise particulière est un sujet en lui-même complet et que l'Eglise universelle est le résultat de la *reconnaissance réciproque* des Eglises particulières. Cette unilatérité ecclésiologique, qui appauvrit non seulement le concept d'Eglise universelle, mais aussi celui d'Eglise particulière, manifeste une compréhension insuffisante du concept de communion" (n. 8).

C'est pourquoi le principe de *l'intérieurité mutuelle* postule que l'on complète le Concile en disant que *les Eglises locales existent dans l'Eglise universelle et à partir d'elle*.

La primauté de l'Eglise universelle

La Congrégation de la foi fait un pas de plus. Il ne suffit pas de reconnaître cette *intérieurité mutuelle* entre l'Eglise universelle et les Eglises locales. Il faut proclamer la priorité et la primauté de la première sur les secondes.

Parlant de l'Eglise universelle, la Congrégation précise : "Elle n'est pas le résultat de leur communion (des Eglises locales), mais elle est, dans son mystère essentiel, une réalité *ontologique et chronologiquement* préalable à toute Eglise particulière *singulière*. En effet, ontologiquement, l'Eglise-mystère, l'Eglise une et unique, selon les Pères,⁶ précède la création, donne naissance aux Eglises particulières comme à ses propres filles ; elle s'exprime en elles,

⁶ Le document renvoie au *Pasteur d'Herms*, Vis. 2, 4 et à la pseudo IIe Epître de Clément 14, 2.

elle est mère et non produit des Eglises particulières. En outre, *chronologiquement*, l'Eglise se manifeste le jour de la Pentecôte, dans la communauté des cent-vingt réunis autour de Marie et des douze Apôtres, représentants de l'Eglise unique et futurs fondateurs des Eglises locales, qui ont une mission tournée vers le monde : dès ce moment, l'Eglise *parle toutes les langues*.⁷

Le document expose cet enseignement sans le justifier explicitement. Essayons donc de montrer comment se manifeste la primauté de l'Eglise universelle sur l'Eglise locale.

On pourrait proposer d'abord cette objection. Le jour de la Pentecôte, il existe une coïncidence totale, à Jérusalem, entre l'Eglise universelle et l'Eglise locale. Il est difficile, à partir du seul chapitre II des Actes des Apôtres, de montrer quelle communauté ecclésiale possède la primauté. Il est donc nécessaire de recourir à d'autres considérations.

La lettre de la Congrégation ne donne aucune définition explicite de l'Eglise particulière ni de l'Eglise universelle, mais elle précise tout de même : "Le Primat de l'Evêque de Rome et le Collège épiscopal sont des éléments propres à l'Eglise universelle" (n. 13). C'est donc principalement par la médiation de ces deux structures hiérarchiques que l'Eglise universelle exerce sa "maternité" par rapport aux Eglises particulières.

En effet, si, par impossible, le collège épiscopal disparaissait, les Eglises particulières seraient privées du sacrement de l'ordre et par conséquent de l'eucharistie qui est la source de la vie ecclésiale. Certes, l'évêque appartient aussi à son diocèse dont il est le chef. Mais, dans le plan divin, il ne peut être un authentique pasteur s'il refuse d'être en communion avec le collège et le successeur de Pierre. Cependant, la dépendance de l'Eglise particulière par rapport à l'Eglise universelle serait plus forte si le Pape ou un Concile œcuménique avaient le pouvoir d'invalider toute ordination schismatique.⁸

⁷ Le document renvoie à S. Irénée, *Adversus haereses* III, 17, 2.

⁸ Cette question a été souvent posée lors des ordinations accomplies par Mgr Lefebvre. La réponse "classique" se résume en ces mots : Le sacrement a été administré d'une manière valide, mais illicite, puisque le prélat, malgré l'opposition de Rome, avait l'intention d'accomplir la transmission du sacerdoce, mais des théologiens ne sont pas satisfaits par cet enseignement. Le Concile de Chalcédoine a déclaré invalides les ordinations dites "absolues" (c'est-à-dire sans références à une mission pastorale). Donc, déclarent-ils, l'Eglise peut poser des conditions à la validité d'un sacrement. Mais, ils ajoutent habituellement : En cas de réconciliation, une "ré-ordination" n'est pas nécessaire. L'Eglise reconnaît

La primauté du Pape est aussi nécessaire à l'Eglise particulière. Car si, par impossible, nous étions privés du ministère de Pierre, nous serait retiré le charisme par lequel l'Evêque de Rome confirme ses frères dans la foi (cf. *Luc*, 22, 32).

A ce sujet, la lettre de la Congrégation précise que le service du Pape s'incarne à l'intérieur de l'Eglise particulière. "*Nous devons voir le ministère du successeur de Pierre, non seulement comme un service 'global' qui touche toute l'Eglise particulière de l' 'extérieur', mais comme appartenant déjà à l'essence de toute Eglise particulière de l' 'intérieur' "* (n. 13).⁹

Mais l'Eglise universelle ne se concentre pas seulement dans le collège épiscopal avec sa tête. Elle comprend tous les baptisés. Or tous les chrétiens, ayant été sanctifiés par le Christ, s'unissent à lui pour présenter au Père le sacrifice de leur personne, oblation qui possède une valeur d'intercession. Chaque Eglise particulière bénéficie donc de la prière de toute l'Eglise universelle.

Cependant, nous ne devons pas oublier cette *intériorité mutuelle* entre la communauté ecclésiale particulière et l'Eglise universelle. Comment cette dernière bénéficie-t-elle de l'Eglise particulière ?

La liturgie eucharistique n'est pas célébrée au niveau de l'Eglise universelle, mais à celui des Eglises particulières. C'est par la médiation de ces dernières que la *Catholica* — pour employer une expression de saint Augustin — bénéficie du fruit des multiples messes qui sont célébrées dans le monde.

De même, c'est par la médiation des Eglises particulières que l'Eglise universelle peut "inculturer" ses richesses dans la civilisation des différents peuples.

Le P. de Lubac a beaucoup insisté sur cette intériorité mutuelle entre l'Eglise universelle et l'Eglise particulière : "Une Eglise universelle antérieure ou supposée existante en elle-même, en dehors d'elles toutes (Eglises particulières) n'est qu'un être de raison."¹⁰

"la situation ministérielle qu'avait le prêtre ou l'évêque schismatique. Une "sanatio in radice" — comme on le fait pour des mariages invalides — serait possible.

⁹ Le document se réfère au discours de Jean Paul II adressé à la Curie romaine le 20 décembre 1990. *Documentation catholique*, n° 2021, 3 février 1991, p. 104.

¹⁰ *Les Eglises particulières dans l'Eglise universelle*, Aubier, Paris 1971, p. 54.

Cette formule pourrait être mal comprise. De fait, l'Eglise universelle devient un être de raison dans l'esprit de celui qui sépare Eglise universelle et Eglises particulières. Mais au moment où l'on reconnaît cette intériorité mutuelle, on confesse la *réalité* de l'Eglise universelle capable d'être mère des Eglises particulières.

Les réactions d'un orthodoxe

Olivier Clément, un orthodoxe français, à étudié la lettre de la Congrégation de la foi. Il commence par souligner les points positifs dont voici les deux premiers : regards sur la Trinité et sur l'eucharistie.

"Les premières pages sur l'Eglise comme mystère de communion sont remarquables : En Christ, l'amour trinitaire se communique aux hommes, il fait de l'Eglise le sacrement de salut. L'ecclésiologie de communion est une ecclésiologie eucharistique ; c'est l'eucharistie qui, au sens le plus réaliste, intègre les fidèles au corps du Christ."¹¹

Cependant l'auteur regrette "que rien ne soit dit de l'importance de l'ecclésiologie orthodoxe contemporaine pour la redécouverte catholique de l'ecclésiologie de communion."

Mais les difficultés principales qu'éprouve Olivier Clément concernent précisément les rapports entre l'Eglise universelle et les Eglises particulières. Il regrette qu'on ait donné la primauté à l'Eglise universelle.

"Pour reprendre le fond du problème, il me semble que l'Eglise universelle et les Eglises particulières comme communautés eucharistiques existent ensemble, sans priorité d'un terme sur l'autre : l'Eglise universelle, en effet, n'est pas la 'somme' ou la 'fédération' des Eglises particulières, mais celles-ci ne sont pas davantage des 'parties' d'un tout existant abstraitement en soi et comme incarné dans un homme, le Souverain Pontife."

Brève remarque : L'auteur oublie que le document romain parle aussi du collège épiscopal.

Certes la primauté romaine, telle que nous la concevons, fait difficulté aux orthodoxes. En particulier, Olivier Clément critique l'expression de "pouvoir épiscopal" utilisée par le 1er Concile du Vatican.

¹¹ *L'Eglise comme communion*. Journal *La Croix* 27 juin 1992, n° 33232 p. 23.

"Faut-il rappeler que Grégoire le Grand, au VI^e siècle refusa de se faire appeler *universalis papa* car, précisait-il, il n'était nullement le père, ou l'évêque, de chacune des Eglises particulières, ce qui viderait de son contenu la charge de l'évêque du lieu puisque 'une seule ville ne peut avoir deux évêques' " ?

[Pour faciliter le dialogue, n'aurait-on pas avantage de parler, non de "pouvoir épiscopal universel" mais d'*épiscopè* universelle (expression beaucoup plus analogique) ? Le Pape a reçu une "surintendance universelle" qui n'affaiblit pas la responsabilité de l'évêque de l'Eglise particulière.]

En conclusion, Olivier Clément déclare: "Accorder dans l'Eglise l'unité et la diversité est une tâche encore jamais vraiment accomplie. L'Eglise catholique, en effet, tend à objectiver l'unité et l'Eglise orthodoxe la diversité. La blessure est réciproque et la guérison implique une démarche non unilatérale mais simultanée de l'un vers l'autre."

La critique de ce frère orthodoxe demeure fraternelle.

Les sources de la lettre de la Congrégation de la foi

Dans un ouvrage qui contient les méditations que le Cardinal Ratzinger a prêchées au début du Carême 1983 devant le Saint-Père et les membres de la Curie romaine, nous lisons ces lignes :

"L'Eglise est catholique dès le premier instant de son existence : elle embrasse toutes les langues. Le signe des langues exprime un aspect très important de l'idée que saint Luc se fait de l'Eglise, et donc d'une ecclésiologie fidèle à l'Ecriture : l'Eglise universelle précède les Eglises particulières, l'unité vient avant les parties. L'Eglise universelle n'est pas une fusion secondaire des Eglises locales. C'est l'Eglise universelle, catholique, qui engendre les Eglises particulières, et celles-ci ne peuvent demeurer des Eglises qu'en communion avec la catholicité." ¹²

A nos yeux, la première Eglise chrétienne montre l'union intime de l'Eglise universelle et de l'Eglise particulière puisque les deux coïncident, mais la primauté de l'Eglise universelle se manifeste par la mission essentielle des Douze Apôtres, élément vital, précisément, de l'Eglise universelle.

¹² *Le Ressuscité*, Desclée de Brouwer, 1986, p. 146.

Nous venons de voir comment la théologie du Cardinal Ratzinger est l'une des sources de l'enseignement de la Congrégation à laquelle il préside. Mais la référence au chapitre 2 des *Actes* doit être complétée par la doctrine de saint Paul. En 1 Co 1, 2, l'Apôtre parle de "l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe". Et la TOB commente : "Ou *l'assemblée de Dieu*. Cette expression s'inspire de l'A.T. : *l'assemblée du Seigneur* (Dt 23, 2-9), qui était le rassemblement du peuple convoqué par Dieu. Elle désigne ici l'Eglise locale où se fait concrètement ce rassemblement. Mais le lien avec l'Eglise universelle est fortement affirmé ici." ¹³

Dans l'Épître aux Ephésiens, l'accent est mis sur l'Eglise universelle. "Dans les épîtres antérieures, l'Eglise désignait en général les communautés locales : dans *Ephésiens*, à la suite de *Colossiens*, elle est considérée comme une réalité universelle, presque personnifiée comme le fut la Sagesse de Dieu." ¹⁴

Ainsi l'Écriture manifeste bien cette *intériorité mutuelle* entre l'Eglise universelle et l'Eglise particulière. Mais elle ne parle pas explicitement de ce thème : Quelle Eglise a la primauté ? ¹⁵

Georges Bavaud

¹³ La Bible, traduction œcuménique, TOB, traduction intégrale. Cerf, Société biblique française, 1988, p. 2745.

¹⁴ Ibidem, p. 2818.

¹⁵ L'ensemble des Eglises particulières donne à l'Eglise universelle ses membres. Mais cette dernière ne se réduit pas à la somme des baptisés. Elle a une structure apostolique, le collège épiscopal présidé par le Pape.